

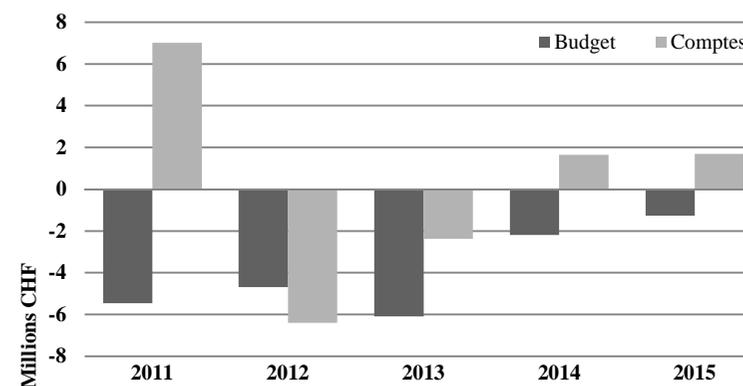
1. DES COMPTES POSITIFS

Les comptes 2015 de la Commune de Morges présentent un résultat positif de CHF 1.7 million. Ce résultat est meilleur que le budget qui prévoyait un déficit de CHF 1.3 million. En effet, les charges ordinaires sont de 0.6% en dessous du budget alors que les revenus le dépassent de 2.4%. L'excédent est réalisé principalement grâce aux recettes fiscales supérieures aux attentes mais aussi grâce à des économies réalisées dans le cadre de l'achat de biens, services et marchandises. Le résultat positif a par ailleurs permis de constituer une réserve pour les investissements futurs de la Commune.

Tableau 1

Charges et revenus par dicastères	Comptes 2015		Budget 2015		Diff. CO15/BU15
	charges	revenus	charges	revenus	
1 AGCR	11'381'622	4'132'435	11'611'712	4'226'480	136'045
2 FIPE	18'731'723	71'559'560	17'860'610	68'621'184	2'067'263
3 SPSI	7'843'223	2'037'486	8'176'866	1'864'637	506'491
4 PAT	14'003'522	10'498'182	14'391'670	10'859'134	27'196
5 IEEP	26'905'934	23'087'726	26'788'331	23'934'200	-964'077
6 JSSL	34'922'080	10'313'632	35'558'759	9'208'415	1'741'897
7 ATD2	5'827'171	343'417	5'994'089	399'300	111'035
Total ch. & rev. ordinaires	119'615'274	121'972'437	120'382'037	119'113'350	3'625'850
Résultat opérationnel	2'357'163			1'268'687	-3'625'850
Ch. & rev. extraordinaires	6'525'964	5'859'761			-666'202
Excédents	1'690'960			1'268'687	-2'959'648
Ecritures de boucllement					-
Excédents	1'690'960			1'268'687	-2'959'648

Graphique 1 : évolution du résultat



2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

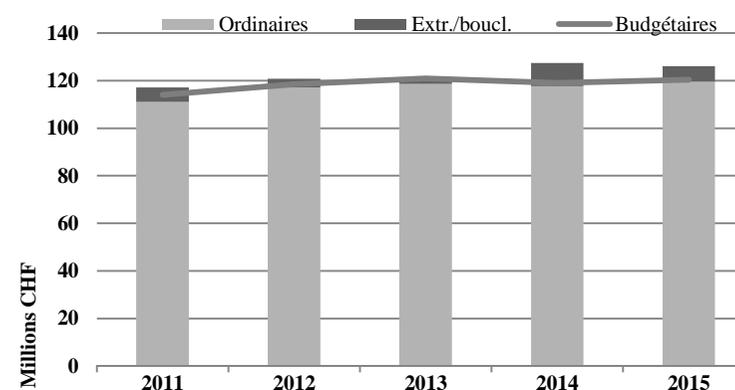
Les charges ordinaires s'élèvent à CHF 119.6 millions, en diminution de CHF 0.8 million (0.6%) par rapport au budget, mais en augmentation de CHF 2 millions (1.7%) par rapport à l'exercice 2014. De nombreuses économies ont été réalisées en 2015, dont les principales sont détaillées plus bas.

Le tableau ci-dessous présente les charges de fonctionnement par nature :

Tableau 2

Charges par nature	Comptes 2015		Budget 2015	Diff. (ordinaires)	Comptes 2014	
	Ordinaires	Extr./boucl.			Ordinaires	Extr./boucl.
30 Autorités et personnel	29'986'995	-	30'289'730	-302'735	28'013'928	-
31 Biens, services, marchandises	20'055'829	39'922	21'406'475	-1'350'645	19'550'247	-
32 Intérêts passifs	1'115'029	-	1'445'932	-330'903	1'179'382	-
33 Amortissements	6'662'556	4'697'193	6'642'910	19'646	8'058'761	1'192'997
35 Rbts et subv. coll. publiques	40'491'773	2'552	40'284'853	206'920	39'945'012	111'633
36 Aides et subventions	12'525'191	-	13'081'788	-556'597	12'636'084	-
38 Attributions fonds spéciaux	4'420'491	1'776'297	3'054'982	1'365'509	3'974'227	8'406'729
39 Imputations internes	4'357'411	10'000	4'175'368	182'043	4'307'695	-
Total charges	119'615'274	6'525'964	120'382'037	-766'762	117'665'335	9'711'359

Graphique 2 : évolution des charges



2.1. CHARGES DE PERSONNEL

En 2015, les charges de personnel représentent 25.1% (2014 : 23.8%) des charges ordinaires de la Commune. Elles totalisent CHF 30 millions, soit CHF 0.3 million en dessous des prévisions budgétaires. En effet, plusieurs postes ont été repourvus plus tard que prévu.

La progression des charges de personnel par rapport à 2014 est de CHF 2 millions (+7%), dont CHF 1.3 million (+6.2%) pour les traitements. Cette augmentation s'explique principalement par l'ouverture du Centre de vie infantine de Beausobre. Dans ce cadre, 11.32 postes équivalents plein-temps (EPT) pour un coût de CHF 0.86 million ont été créés. L'ensemble des coûts de cette structure d'accueil sont intégrés dans le réseau AJEMA qui, à son tour, est financée par les produits de pensions versés par les parents, des subventions cantonales et par les communes membres du réseau. Par ailleurs, le personnel communal a été renforcé dans le Service informatique et la Direction de l'aménagement du territoire conformément au budget. Les salaires 2015 n'ont pas été indexés, l'indice des prix à la consommation étant resté stable.

Au 31 décembre 2015, le nombre moyen des effectifs de l'Administration communale s'élève à 290 (2014 : 285), soit 234.18 EPT (2014 : 222.47). Le détail du personnel communal est présenté en page 119 du présent fascicule.

2.2. BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES

Comme déjà l'année précédente, les charges liées aux achats de biens, services et marchandises sont moins élevées que prévues par le budget. Elles se montent à CHF 20.1 millions contre CHF 21.4 millions au budget et CHF 19.6 millions en 2014. L'évolution à la baisse du prix du gaz a permis d'économiser CHF 0.9 million sur les achats de gaz. En outre, une programmation moins onéreuse de la saison théâtrale 2014/2015 ainsi que des annulations de spectacles ont permis de réduire les coûts d'achats et de promotion de spectacles de CHF 0.85 million. Une bonne partie de ces économies est toutefois neutralisée par une diminution des produits de vente de gaz respectivement de produits d'entrées au théâtre.

2.3. INTÉRÊTS PASSIFS

Les intérêts passifs de CHF 1.1 million sont inférieurs au montant prévu au budget (CHF -0.3 million). En effet, des fonds destinés à certains projets d'investissement n'ont pas été utilisés en raison d'un décalage du début des travaux et à la non réalisation d'un projet d'investissement du patrimoine financier. Par ailleurs, les taux d'intérêts sont restés à un niveau historiquement bas durant toute l'année 2015. Ainsi, la charge des intérêts passifs a baissé de 40% au cours de la législature se terminant au 30 juin 2016.

2.4. AIDES ET SUBVENTIONS

Les dépenses liées aux aides et subventions s'élèvent à CHF 12.5 millions, soit CHF 0.6 million en dessous du budget. Cette différence s'explique principalement par la diminution de la part communale à la régionalisation de l'accueil de jour de l'enfance (AJEMA) par rapport aux prévisions budgétaires (CHF -0.4 million). Par ailleurs, la contribution de la Commune aux Transports publics de Morges et environs (TPM) a bénéficié d'un solde en faveur de la Commune provenant d'une période comptable antérieure d'un montant de CHF 0.15 million.

3. REVENUS DE FONCTIONNEMENT

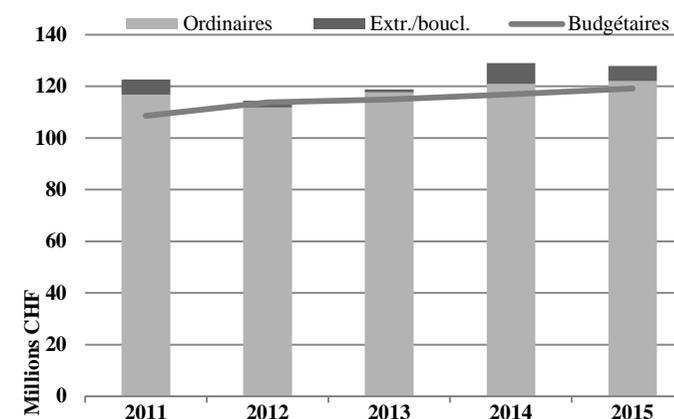
Les recettes courantes totalisent CHF 122 millions, en hausse de CHF 2.9 millions (2.4%) par rapport au budget et de CHF 1.1 million (CHF +0.9 %) par rapport à l'exercice précédent. La Commune a enregistré, en particulier, des recettes fiscales plus importantes que celles prévues au budget (CHF +2.2 millions).

Le tableau 3 ci-après présente les recettes de fonctionnement par nature :

Tableau 3

Revenus par nature	Comptes 2015		Budget 2015	Diff. (ordinaires)	Comptes 2014	
	Ordinaires	Extr./boucl.			Ordinaires	Extr./boucl.
40 Impôts	57'256'086	-	55'081'500	2'174'586	55'611'251	-
41 Patentes, concessions	576'355	-	615'000	-38'645	594'740	-
42 Revenus du patrimoine	11'484'011	513'652	11'683'734	-199'723	11'786'523	3'500
43 Taxes, émoluments, ventes	25'558'816	94'362	26'968'313	-1'409'497	24'866'185	198'964
44 Parts recettes cantonales	834'283	-	813'400	20'883	620'012	-
45 Part. & rbts coll. publiques	18'658'961	288'998	16'903'469	1'755'493	20'461'382	58'286
46 Autres prestations / subv.	2'024'061	213'442	1'988'766	35'295	1'803'127	6'772'832
48 Prélèvements fds spéciaux	1'222'452	4'739'308	883'800	338'652	804'075	1'130'281
49 Imputations internes	4'357'411	10'000	4'175'368	182'043	4'307'695	-
Total revenus	121'972'437	5'859'761	119'113'350	2'859'087	120'854'989	8'163'864

Graphique 3 : évolution des recettes



3.1. RECETTES FISCALES

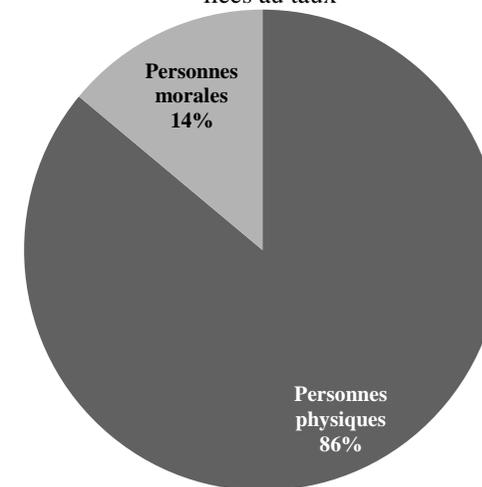
Les recettes fiscales de l'exercice 2015 s'élèvent à CHF 58.5 millions, soit un dépassement des estimations budgétaires de CHF 2.2 millions. Ce dernier est dû principalement à une recette de CHF 2 millions provenant d'une succession importante. Par ailleurs, la convention concernant la taxe relative aux équipements communautaires signée dans le cadre du PPA "Les Fonderies" a généré un revenu de CHF 0.7 million. Par contre, l'impôt sur le revenu des personnes physiques accuse un retard de CHF 1.5 million par rapport au budget, alors que l'impôt sur la fortune est en progression de CHF 0.4 millions.

En comparaison avec les comptes 2014, les recettes fiscales enregistrent une hausse globale de CHF 1.9 million grâce aux éléments favorables évoqués ci-dessus. En effet, elles compensent la diminution de l'impôt des personnes physiques.

Le graphique 4 ci-contre montre que l'assiette fiscale des personnes physiques (y compris les personnes imposées à la source) représente 86% des impôts liés au taux. Cette part importante confère une stabilité aux revenus financiers de la Commune.

La valeur du point d'impôt reste stable, soit CHF 678'234 en 2015 contre CHF 685'745 en 2014 (voir tableau 4 ci-après).

Graphique 4 : répartition des recettes fiscales liées au taux

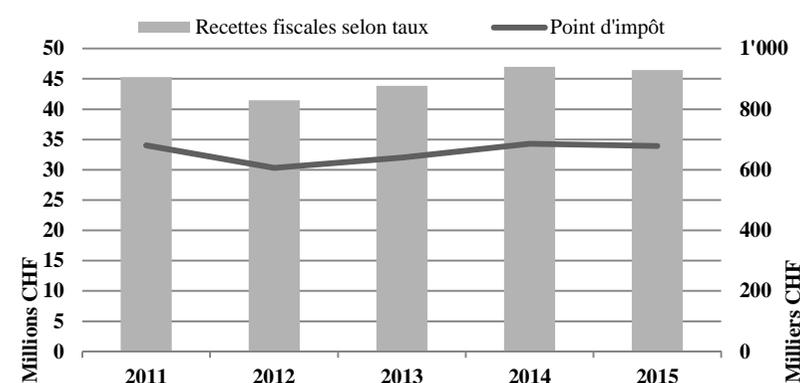


3.1.1. RECETTES FISCALES LIÉES AU TAUX

Tableau 4

Recettes fiscales	Comptes 2015	Budget 2015	Diff. CO15/BU15	Comptes 2014	Diff. CO15/CO14
Taux d'imposition	68.5	68.5		68.5	
IRF personnes physiques	37'410'805	38'500'000	-1'089'195	37'950'250	-539'446
IBC personnes morales	6'497'218	6'500'000	-2'782	6'071'628	425'591
Autres impôts liés au taux	2'551'024	2'200'000	351'024	2'951'653	-400'629
Recettes fiscales selon taux	46'459'047	47'200'000	-740'953	46'973'531	-514'484
Impôt par point	678'234	689'051	-10'817	685'745	-7'511
Habitants au 31.12	15'845	15'900	-55	15'575	270
Impôt par point et habitant	42.8	43.3	-0.5	44.0	-1.2

Graphique 5 : évolution des recettes fiscales liées au taux



Les recettes générées par **l'impôt sur le revenu des personnes physiques** s'élèvent à CHF 32.6 millions et par l'impôt sur la fortune à CHF 4.8 millions, soit un montant total de CHF 37.4 millions. Ce résultat en deçà des attentes budgétaires (CHF -1.1 million) génère une diminution de la valeur du point d'impôt par habitant qui s'établit à CHF 42.8 (2014 : CHF 44).

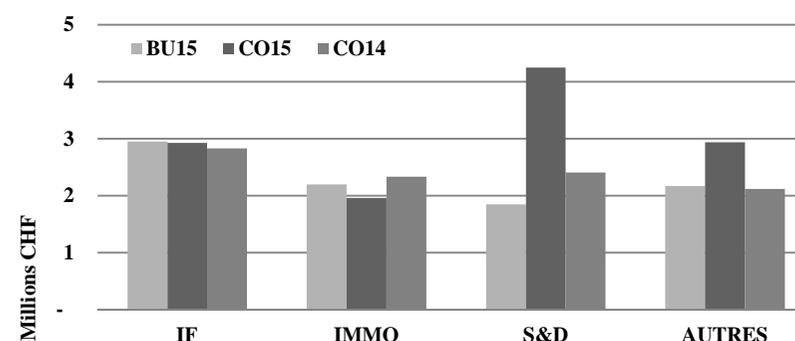
Les recettes provenant de **l'impôt sur le bénéfice et le capital des entreprises** s'élèvent à CHF 6 millions respectivement CHF 0.5 million, soit un montant total de CHF 6.5 millions. Ce résultat correspond au budget.

3.1.2. RECETTES FISCALES NON LIÉES AU TAUX

Tableau 5

Recettes fiscales non liées au taux	Comptes 2015	Budget 2015	Diff. CO15/BU15	Comptes 2014	Diff. CO15/CO14
Impôt foncier (IF)	2'924'442	2'950'000	-25'558	2'832'359	92'083
Droit de mutation et gains immobiliers (IMMO)	1'960'056	2'200'000	-239'944	2'334'864	-374'808
Successions et donations (S&D)	4'249'449	1'850'000	2'399'449	2'404'812	1'844'637
Autres	2'939'269	2'167'500	771'769	2'121'181	818'089
Recettes fiscales non liées au taux	12'073'217	9'167'500	2'905'717	9'693'216	2'380'001

Graphique 6 : comparaison des recettes fiscales non liées au taux



Les recettes d'impôt sur les **successions et donations** s'élèvent à CHF 4.2 millions. Elles dépassent largement les estimations budgétaires en raison d'une succession importante qui a généré une recette de CHF 2 millions.

Quant à l'impôt sur les transferts immobiliers, le constat pour 2015 est le suivant : les recettes provenant des **droits de mutation** s'élèvent à CHF 1.1 million et des **gains immobiliers** de CHF 0.8 million, soit un total de CHF 1.9 million. Ce résultat est en baisse de CHF 0.4 million par rapport à 2014, tout comme le nombre de perceptions. Que ce soit pour les droits de mutation ou les gains immobiliers, la valeur moyenne des perceptions observée est inférieure à 2014.

3.2. TAXES, EMOLUMENTS ET VENTES

Les produits provenant des prestations de ventes de la Commune s'élèvent à CHF 25.6 millions. Ils sont en diminution comparés au budget (CHF -1.4 million) et aux comptes 2014 (CHF -0.5 million).

Plusieurs facteurs expliquent ces écarts :

- l'adaptation à la baisse du prix de vente du gaz a eu pour conséquence une diminution des revenus (CHF -0.7 million);
- la modification de la programmation de la saison théâtrale a généré moins de recettes d'entrées au Théâtre de Beausobre (CHF -0.3 million);
- la perception de taxes de raccordement au réseau d'eau est inférieure aux prévisions budgétaires (CHF -0.2 million).

4. PÉRÉQUATIONS INTERCOMMUNALES

En 2015, la Commune est contributrice nette de la péréquation directe. La charge nette s'est élevée à CHF 3.1 millions comprenant le coût de la réforme policière et un solde de l'année 2014 de CHF 0.5 million en défaveur de la Commune. Ce dernier a été prélevé du fonds de réserve pour l'égalisation de la péréquation et de la facture sociale destiné à cet effet. Quant à la facture sociale, la Commune a contribué par un montant de CHF 12 millions.

5. FONDS DE RÉSERVE

Le bon résultat de l'exercice 2015 a permis d'effectuer une attribution de CHF 1.5 million au fonds de réserve pour les investissements futurs de la Commune, par exemple dans le cadre des projets de Morges Gare-Sud et du Parc des Sports. Par ailleurs, le fonds de rénovation des infrastructures a été alimenté par une dotation de CHF 0.6 million, conformément aux exigences de Loi cantonale sur la distribution de l'eau (LDE).

6. ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

6.1. ASSOCIATION SCOLAIRE INTERCOMMUNALE DE MORGES ET ENVIRONS (ASIME)

L'ASIME est composée de neuf communes : Morges, Aclens, Bremblens, Chigny, Echichens, Lully, Romanel-sur-Morges, Tolochenaz et Vufflens-le-Château. Les Municipalités des neuf communes ont délégué leurs compétences à l'ASIME qui est dotée d'un organe exécutif et d'un organe législatif. L'ASIME gère les activités périscolaires d'une région de 23'473 habitants (31.12.2015), 2'442 élèves et 18 bâtiments scolaires.

Les comptes 2015 de l'ASIME seront soumis pour approbation au Conseil intercommunal au mois de mai. En l'état actuel, les coûts de l'ASIME totalisent CHF 11.2 millions contre CHF 10.6 millions en 2014. Ils sont subdivisés en trois catégories : bâtiments scolaires (77.1%), dépenses scolaires générales (21.4%) et transports des élèves secondaires (1.5%).

La participation morgienne aux coûts de l'ASIME s'élèverait à CHF 6.5 millions en 2015 contre CHF 6.2 millions en 2014, soit une augmentation de 3%. Cette dernière s'expliquerait principalement par une augmentation du coût des bâtiments scolaires, notamment la construction et l'agrandissement de 3 collèges : Colombier, Lully et Romanel-sur-Morges.

6.2. ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'ACTION SOCIALE MORGES-AUBONNE-COSSONAY (ARASMAC)

Les activités de l'ARASMAC se divisent entre l'aide sociale, les assurances sociales et l'accueil de l'enfance. Pour la Ville de Morges, le principal centre de coûts est l'accueil de jour des enfants de la région Morges-Aubonne dit réseau AJEMA. Ce dernier réunit 37 des 62 communes du district, 21 structures d'accueil (y compris l'Accueil Familial de Jour - AFJ) et des entreprises de la région Morges-Aubonne.

En 2015, la Commune a participé aux coûts du réseau AJEMA à hauteur de CHF 3 millions sous forme d'acomptes (2014 : CHF 3.1 millions). D'autre part, elle a reçu du réseau un montant de CHF 0.6 million suite au décompte final de l'année 2014. Quant aux charges liées aux structures d'accueil morgiennes, elles sont couvertes par les produits des pensions des parents ainsi que des subventions de la FAJE; le solde étant couvert par la garantie de déficit de l'AJEMA.

6.3. ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'EPURATION DES EAUX USÉES DE LA RÉGION MORGIEUNE (ERM)

L'ERM a pour buts principaux : (a) la collecte et le traitement des eaux usées récoltées par les communes membres et dirigées vers la station d'épuration (STEP) ainsi que l'élimination des sous-produits et (b) l'exploitation, l'entretien et la construction des ouvrages intercommunaux destinés à collecter, transporter et traiter les eaux usées.

En 2015, les charges nettes de l'ERM atteignent CHF 3.8 millions, sous réserve de l'adoption des comptes par le Conseil intercommunal, dont la participation morgienne s'élève à CHF 1.4 million (2014 : CHF 1.3 million).

6.4. SIS MORGET

La participation communale au SIS Morget s'élève à CHF 445'000 en 2015 contre CHF 455'000 en 2014 et un budget de CHF 473'000. L'écart entre le montant effectif et le budget s'explique par un décompte de l'année précédente en faveur de la Commune.

6.5. PROTECTION CIVILE

Les activités de la protection civile couvrent le district de Morges qui compte 77'900 habitants et 62 communes. En 2015, la participation morgienne de CHF 270'000 est légèrement en dessous du budget et reste stable par rapport à 2014.

6.6. POLICE RÉGION MORGES (PRM)

La PRM clôt son 4^e exercice depuis sa création en 2012. La contribution communale aux tâches principales de la police s'élève à CHF 3.9 millions conformément au budget (2014 : CHF 3.7 millions).

Les tâches conventionnelles, soit la signalisation, la police du commerce et administrative ainsi que les inhumations, sont effectuées par la PRM sur la base d'un contrat de droit administratif. Par conséquent, ces tâches sont de la compétence du Conseil communal. Les comptes liés aux tâches conventionnelles ainsi que les notes explicatives sont présentés dès la page 129 du présent fascicule. En 2015, le revenu net en faveur de la Ville de Morges, généré par l'ensemble des tâches conventionnelles, s'élève à CHF 791'000 contre CHF 564'000 prévu au budget.

Quant aux prestations liées au socle de base de sécurité de la Police cantonale, facturées aux communes par le biais de la péréquation intercommunale, la Commune a payé en 2015 montant net de CHF 907'000.

7. PARTICIPATIONS DANS DES ENTITÉS INDÉPENDANTES

7.1. DOMAINE DE LA VILLE DE MORGES SÀRL

Le vignoble communal, exploité par la Société Domaine de la Ville de Morges Sàrl, a poursuivi sa restructuration et son repositionnement commercial en 2015. Comme de nombreux vignobles vaudois, le Domaine a subi l'impact négatif de la grêle de juillet 2014 sur les quantités de vin récoltées. Le rendement de production fut décevant. La Commune couvre un déficit de CHF 345'000 conformément au montant inscrit au budget.

Cependant, l'évolution des ventes s'inscrit parfaitement dans l'orientation stratégique définie par la Municipalité, notamment l'augmentation des ventes au détail au détriment du marché de vrac. Grâce à leur excellente qualité, les vins du Domaine ont reçu de nombreux titres prestigieux durant l'année 2015, dont la médaille d'or pour "La Grand'Rue 2013" lors du mondial du Chasselas. Par ailleurs, le Domaine de la Ville de Morges Sàrl a été désigné cave suisse de l'année 2015.

8. INVESTISSEMENTS

En 2015, les investissements du patrimoine administratif s'élèvent à CHF 3 millions. Ce montant, particulièrement faible comparé aux prévisions budgétaires (CHF 12.7 millions) et aux investissements des années précédentes, a été investi dans divers travaux d'aménagements des infrastructures et de rénovation de bâtiments de la Commune. Par ailleurs, plusieurs projets d'investissement ont été reportés, d'une part, en raison des crédits accordés en fin d'année et, d'autre part, par un manque de ressources internes.

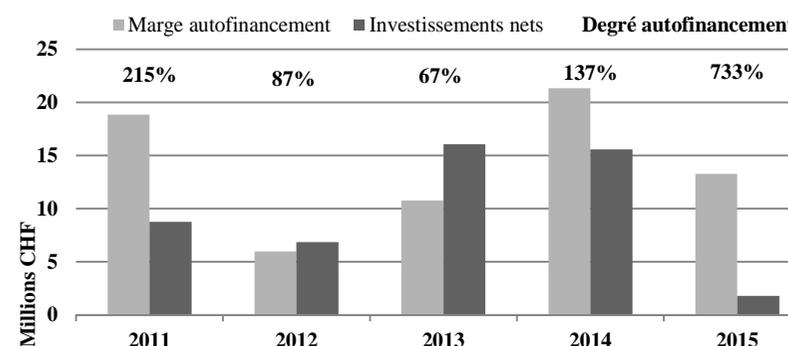
Quant au patrimoine financier, un montant de CHF 20 millions avait été budgété pour l'acquisition d'un bien immobilier dans une zone artisanale et industrielle de la Commune. La transaction n'ayant pas abouti, le budget réservé à cet effet n'a pas été utilisé.

Les investissements effectués en 2015 ont été autofinancés.

Tableau 6

Variation du compte des investissements	Comptes 2015	Budget 2015	Diff. CO15/BU15	Comptes 2014	Diff. CO15/CO14
Patrimoine administratif	3'005'089	12'669'000	-9'663'911	9'124'112	-6'119'023
Patrimoine financier	-1'158'074	20'000'000	-21'158'074	6'471'507	-7'629'580
- placements du patrimoine financier	-1'158'074	20'000'000	-21'158'074	2'843'576	-4'001'649
- transfert du fonds de Nelly de Beausobre	-	-	-	3'627'931	-3'627'931
Variation inventaires au bilan	-34'113	-	-34'113	-12'057	-22'056
Investissements nets	1'812'903	32'669'000	-30'856'097	15'583'562	-13'770'659

Graphique 7 : capacité d'autofinancement



9. DIMINUTION DE LA DETTE

Grâce au résultat positif du compte de fonctionnement et la faible activité d'investissement, la Commune jouit d'une excellente trésorerie. L'endettement brut de CHF 61.7 millions, en diminution de CHF 8.6 millions par rapport à 2014, atteint son niveau le plus bas depuis 2011. La dette envers les banques et institutions financières a été ramenée à CHF 52.8 millions au 31.12.2015 (2014 : CHF 58 millions).

Le taux moyen de la dette de 1.93% a légèrement augmenté puisque le portefeuille de dette communal contient encore deux emprunts conclus en 2006 sur 15 ans à des taux plus élevés.

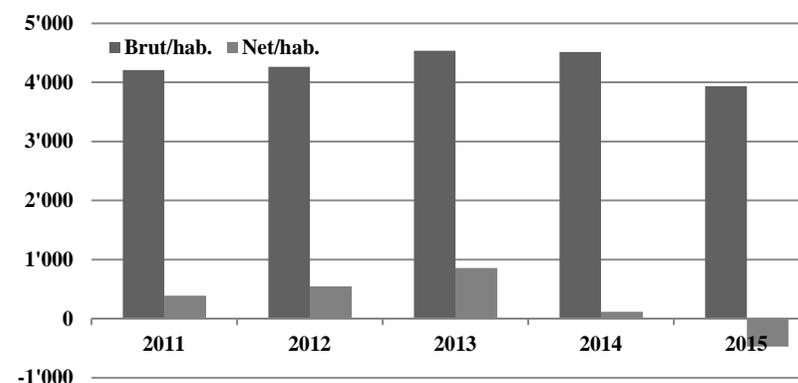
Enfin, considérant l'endettement net, la Municipalité constate que les actifs circulants de la Commune dépassent l'endettement brut.

Le tableau ci-dessous présente le détail de la situation d'endettement de la Commune.

Tableau 7

Endettement	Comptes 2015	Comptes 2014	Diff. CO15/CO14	Comptes 2013	Diff. C15/C13
Dette brute	53'947'730	59'122'105	-5'174'376	63'304'458	-9'356'728
Dette brute / hab.	3'405	3'796	-391	4'111	-706
Endettement brut	61'710'846	70'304'783	-8'593'937	69'852'613	-8'141'767
Endettement brut / hab.	3'962	4'566	-603	4'645	-683
Actifs circulants	72'495'309	71'830'783	664'525	60'244'233	12'251'076
Provision créances douteuses	-3'270'000	-3'310'000	40'000	-3'600'000	330'000
Endettement net	-7'514'462	1'784'000	-9'298'462	13'208'380	-20'722'842
Endettement net / hab.	-474	115	-589	858	-1'332

Graphique 8 : évolution de l'endettement



10. CONCLUSION

La Municipalité se réjouit de présenter des comptes positifs pour le dernier exercice complet de la législature 2011-2016 quand bien même le résultat est partiellement dû à des recettes exceptionnelles et non-récurrentes. Elle tient à souligner la bonne santé des finances communales : l'endettement de la Commune en cette fin de législature est plus bas qu'au début, comme le témoigne l'indicateur de la dette brute par habitant de CHF 3'405 qui reflète une baisse de 10%.

L'assiette fiscale de la Commune reste solide. Pourtant, après cinq années de croissance ininterrompue de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, on constate en 2015 un recul des recettes de 2.7%. Néanmoins, cela ne permet pas de conclure à une situation économique plus difficile des contribuables. Les actions envisagées dans le cadre de la nouvelle politique de développement économique de la Municipalité visent par ailleurs à renforcer l'assiette fiscale de la Commune.

Le faible niveau des dépenses d'investissement en 2015 a permis de constituer des réserves pour le futur. Les grands projets de développement engagés par la Municipalité, tels que Morges Gare-Sud, le Parc des Sports et le Complexe de Beausobre nécessiteront un investissement financier important. Dans cette optique, le plafond d'endettement sera redéfini pour la nouvelle législature.

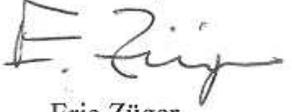
au nom de la Municipalité
le syndic
le secrétaire


Vincent Jaques


Giancarlo Stella



Finances et promotion économique
le municipal


Eric Züger